



Compte ameli

Mis en ligne le **jeudi 17 octobre 2019**

Nouvelle fonctionnalité "Paiement à transmettre à votre mutuelle"

La notification concernant votre organisme complémentaire santé est une nouvelle fonctionnalité offerte par le compte ameli.

Dans l'hypothèse où cette notification figure sur votre page d'accueil, vérifiez tout d'abord dans l'onglet "Mes informations" du compte si votre organisme complémentaire santé est bien enregistré.

Dans ce cas, cela signifie qu'il est toujours destinataire des informations de remboursement et vous n'avez rien à lui transmettre.

Dans le cas contraire, contactez votre organisme complémentaire.